



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

En exercice : 15

Présents : 8

Date de la Convocation : 07 JUILLET 2021

Votants : 12

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-et-un, le 12 juillet à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes communale sous la présidence de Monsieur Patrick MONIN, Maire, vu l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

*Étaient présents :*

*Mesdames Véronique DUFETRE, Mylène ROSSILLON,*

*Messieurs Daniel BOUCHARD, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Patrick MONIN, Serge THIRARD,*

**Absents excusés :**

*Mesdames Aurore DUTARTRE ayant donné pouvoir à Véronique DUFETRE, Alexandra BONNOT ayant donné pouvoir à Serge THIRARD, Audrey JOVER, Cécile MARIOTTE ayant donné pouvoir à Serge THIRARD, Jeannine VAILLER ayant donné pouvoir à Jean-Paul DEMARTHE,*

*Messieurs Guillaume COULON, Denis FENEON,*

*Secrétaire de séance : Véronique DUFETRE*

**Etat civil : Naissances**

**Kaylie et Lexie CANDELLARI le 12 juin**

**Nathan MORNET le 7 juin**

**Léonie FAYARD le 4 juin**

---

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité, suite à la remarque de Daniel Bouchard indiquant l'absence du nom d'Alexandra Bonnot dans les élus présents.

En préalable à la réunion, le Maire donne lecture du courrier de Mme Hardy présentant ses excuses pour l'oubli d'invitation à la cérémonie du 4 juillet dernier.

### **1. Convention SYDESL**

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe.

Au cours du dernier trimestre 2020, le SYDESL est venu rencontrer la commune afin de proposer une prestation visant à analyser nos consommations en énergie, de l'éclairage public à la chaufferie bois, et in fine mettre en œuvre des stratégies pour réduire le coût sur notre budget.

Ce conseil est entièrement gratuit, financé par l'ADEME, mais il convient de passer une convention entre la commune et le SYDESL, et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. Le conseil approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Un premier bilan des consommations de 2018 à 2020 a déjà été dressé le 22 juin par le conseiller en énergie, il est consultable en mairie.

## 2. Acte r trocession Parcelle Lafarge – Chemin de la Motte

Lors de la r daction du PLU, des zones de r serves avaient  t  pr vues pour l' largissement  ventuel du chemin de la Motte. Les propri taires nous proposent la cession des parcelles correspondantes soit les parcelles section C N  1702-1704- et 1706   titre gracieux. Les frais d'acte pour la cession de ces parcelles s' l vent   350 .

Le Conseil d cide d'acqu rir ces 3 parcelles et autorise le Maire   signer tous les documents n cessaires   cette acquisition.

## 3. Ressources humaines :

### - Embauches

#### Agents d'animation   la garderie p riscolaire

Le contrat de l'Agent en charge de la garderie p riscolaire n'a pas  t  reconduit. Une vacance de poste sera faite en vue de pourvoir le poste. Les contrats de deux agents d'animation seront reconduits en septembre aux m mes termes. Le quatri me poste sera pourvu par le service « Emplois temporaires » du centre de gestion.

### - Modification contrats employ s communaux

#### Agent technique de la voirie

Le contrat de l'agent de voirie sera reconduit aux m mes termes.

Un agent administratif et un agent technique seront titularis s au 1er septembre 2021.

### - Jobs d' t 

La parole est donn e   Serge Thirard.

Deux jeunes de la commune ont  t  re us et ont  t  embauch s, l'un pour le mois de juillet, l'autre pour le mois d'ao t. Le n cessaire a  t  fait pour informer le Conseil D partemental et obtenir la subvention qui couvre la quasi int gralit  des salaires. Les emplois du temps ont  t  mis en place pour que ces 2 jeunes ne soient jamais seuls trop longtemps, tout en leur laissant de l'autonomie. Leur pr sence va notamment permettre des interventions plus r guli res sur l'entretien des massifs, le nettoyage/balayage de la voirie, la reconstruction du mur de l' glise...

## 4. Projet  picerie

La parole est donn e   Jean-Paul Demarthe.

Suite   la fermeture du « cellier paysan », la commune est rest e en  veil pour trouver une activit  pour le local situ  au c ur du village.

Plusieurs sollicitations ont  t  re ues, et par l'interm diaire de la soci t  Carrefour, un jeune couple a  t  rencontr  r cemment. Il se propose de relancer une  picerie.

L'entreprise sera sous le statut d'une SARL. Leur projet est, en plus des produits d' picerie traditionnels, d' tre le relais pour commercialiser des produits locaux, des contacts sont en cours avec les adh rents du Cellier.

Il est propos  de faire  tablir un bail de location sur la base de 200 euros par mois.

Le conseil donne son accord et autorise le Maire   signer tous documents utiles   l'ouverture de ce commerce. Daniel Bouchard ne prend pas part au vote. Il indique qu'une autre proposition avait  t  faite en m me temps que le « cellier paysan » et que celle-ci  tait toujours d'actualit . Le Maire indique n'avoir re u aucune autre sollicitation depuis la fermeture officielle du Cellier Paysan en janvier dernier.

## 5. Finances :

- Aide financière

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe.

Sollicité par les services sociaux du Départementaux, pour compléter les aides de droit commun en faveur d'un habitant d'Azé, la commission d'action sociale a proposé un soutien de 500 Euros. La commune, pour faire face à l'urgence alimentaire, a apporté des produits de première nécessité pour un montant de 95,60 Euros. Le complément de l'aide (soit 404.40 Euros) pourrait être versé à la Macif pour régler une partie de l'assurance auto de cette personne. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- Compteur eau Foire

La parole est donnée à Serge Thirard

Suite au courrier reçu de la part de l'association de la foire d'Azé relatif à la nécessité de disposer de deux compteurs d'eau pour le fonctionnement de la foire d'été, le conseil municipal décide que le second compteur d'eau situé sur l'avenue Augustin Nogue sera maintenu, que l'abonnement sera établi au nom de l'association de la foire, et que les frais correspondants (abonnement, consommation...) seront à la charge de l'association. Daniel Bouchard ne prend pas part au vote. Daniel Bouchard ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal donne son accord.

- Décision modificative

La parole est donnée à Véronique Dufêtre.

En prévision du paiement de la facture de l'entreprise Greuzard pour la réfection du chemin forestier non prévu dans le budget, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

2183 : Matériel infomatique	-2 000,00 €	
2184 : Mobilier	-1 000,00 €	
2315 : travaux		3 000,00 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## 6. Devis :

- **Entreprise Greuzard : Chemin pour affouages (+ Lettre Monsieur Moreau)**

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe. Le chemin d'accès aux affouages est très détérioré, voire dangereux. Il avait été envisagé de faire reprofiler le chemin par nos agents communaux, la technicité et le temps requis obligent à prendre un prestataire. L'entreprise Greuzard a fait un devis pour 2 805 euros, et fera les travaux sous 15 jours après réception du bon de commande.

- **Domaine « azé.fr »**

La parole est donnée à Ludovic Lavigne. Un abonnement de 500 € HT pour deux ans est proposé pour l'accès à cette prestation permettant notamment l'échange d'informations, de documents, de dates... Le conseil donne son accord.

- **Jeux garderie**

La parole est donnée à Serge Thirard.

L'achat de jeux de type « bûchettes de bois » produits par une entreprise locale pour un montant de 298 € HT est proposé. Le conseil donne son accord.

## 7. Travaux effectués et en cours :

- **Sécurité routière :**

La parole est donnée à Serge Thirard

- o **Barrières bourg et courrier de Madame Nesme**

- o Suite à la nouvelle détérioration d'une barrière métallique située dans le rétrécissement de la rue basse, la remise en place de toutes les barrières manquantes a été étudiée, celle-ci étant par ailleurs demandée par plusieurs riverains. Un premier devis a été demandé, un deuxième vient

d'arriver, le but étant de changer l'ensemble des 5 barrières, d'une part pour des raisons esthétiques, d'autre part compte-tenu de l'état des 2 barrières restantes. Le conseil municipal valide cette démarche à l'unanimité.

De plus un devis a également été demandé à la section Métallerie du Lycée René Cassin pour la fourniture de barrière du même type permettant d'avoir quelques barrières d'avance pour les changer au plus vite en cas de détérioration.

Le conseil sollicite également le prêt du radar pédagogique de MBA pour l'installer dans ce secteur.

- **Fossé RD 82**

Une rencontre a eu lieu sur place avec les services de la Direction des Routes et Infrastructures du Département, en présence du SDIS. Il semble que l'ancienne évacuation du fossé soit bouchée ou effondrée. La DRI va faire des travaux pour rétablir cet écoulement, si nécessaire, le SDIS a donné son accord pour creuser au niveau du parking de la nouvelle caserne.

- **Eclairage : tennis, allée des grottes (Lettre Monsieur Gaudry)**

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe.

L'éclairage pour le tennis et le P'tit Bouchon a été rétabli.

Le SYDESL qui réalise des travaux actuellement sur la commune, sera rencontré pour envisager une amélioration de l'éclairage pour l'Allée des Grottes.

- **Elagage**

La parole est donnée à Serge Thirard

Suite au courrier de Monsieur Delaunay reçu le 02 juillet concernant l'arbre situé au carrefour de Rizerolles, les employés et les élus se rendront sur place pour voir s'il pose des problèmes en matière de sécurité ou de visibilité et envisager les mesures à prendre. Un problème similaire est signalé en haut de la Route de Cluny mais l'arbre se situe en propriété privée, le propriétaire sera contacté.

- **Raccordements nouveau hangar**

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe.

Des devis ont été demandés pour faire le branchement électrique du compteur Enedis au hangar, et faire les diverses remises aux normes indispensables. Quatre devis ont été demandés, deux reçus, et les montants sont très différents. Ils seront étudiés prochainement.

En ce qui concerne le branchement eau, la situation est plus complexe. En effet deux possibilités de branchement au réseau public se présentent soit au niveau de la route d'Igé soit au niveau du chemin de Tarroux. Une réunion avec le Syndicat des eaux, Suez, les riverains du chemin de Tarroux est à prévoir.

- **Alarme hangar : Devis Mâcon Communication**

L'alarme actuelle ne convient pas au nouvel hangar. Un devis a été demandé à Mâcon Communication pour un montant de 2 300 € auquel il faudra ajouter un abonnement téléphonique. (le coût de l'actuelle alarme est un abonnement de 600 € par an).

- **Problème VMC cantine et divers plomberie école**

La parole est donnée à Serge Thirard.

L'entreprise qui devait assurer le nettoyage des filtres de la VMC de la cantine n'a pas pu intervenir car celle-ci n'a pas été posée correctement, ce qui rend impossible l'accès aux filtres. Un écrit a donc été fait à l'entreprise qui l'a installée ainsi qu'à l'architecte. Il y a une fuite sur l'arrivée du réseau de chauffage à l'école (vue et constatée par le plombier en charge des installations communales). Ce point a également été signalé à l'entreprise qui a effectué les travaux ainsi qu'à l'architecte.

- **Menuiserie école (clés portail et divers)**

La parole est donnée à Serge Thirard.

Après de nombreuses sollicitations et difficultés, l'entreprise Laffay est intervenue pour poser les barillets sur la porte vitrée et sur le portail d'accès à la cour de l'école ainsi qu'une nouvelle serrure sur la porte du local technique. La poignée d'accès à l'école cassée a été changée ainsi que celle de la salle des professeurs.

- **ENEDIS : Route de Normont**

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe. Enedis va installer un transformateur en bordure de la route de Normont, à proximité des habitations, les travaux se dérouleront sur les deux mois d'été entraînant des restrictions de circulation.

- **Entretien lagunes**

La parole est donnée à Véronique Dufêtre.

MBA attend un retour de la préfecture pour continuer à utiliser les anciennes conventions qui intégraient l'utilisation du matériel. L'intervention des agents communaux se limite à l'entretien des abords de la lagune. Le retour n'interviendra pas avant la rentrée.

- **Vidéo-projecteurs école**

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe. La commune a eu l'accord d'une subvention pour acquérir un vidéo projecteur par salle de classe. Trois devis ont été sollicités, celui de l'UGAP a été retenu mais de nombreuses difficultés ont surgi qui ont conduit la commune à annuler le bon de commande passé en début d'année et un nouveau bon de commande a été passé avec Manutan. L'installation devrait être faite avant la rentrée des classes, dès la validation de la convention correspondante par les services de l'Education Nationale.

- **Rénovation salle des fêtes**

La parole est donnée à Serge Thirard.

La deuxième partie des travaux de peinture a débuté la semaine dernière et concerne les murs, les plinthes, les tablettes des fenêtres, les portes... L'intervention sur la trappe de désenfumage sera effectuée dans les prochains jours.

- **Toiture Halles**

Le nettoyage des tuiles a été réalisé par l'Entreprise LECKI et la noue refaite le long des propriétés mitoyennes.

- **Préavis location garage Tilles**

La commune va libérer le garage des Tilles, le matériel pouvant être entreposé dans le nouvel hangar. Cette opération va générer une économie de loyer pour la commune.

- **Lamelles directionnelles**

Toutes les lamelles publicitaires qui avaient été retirées ont été remises en place.

## **8. Questions diverses :**

- **Droits de préemption**

- Parcelle E530  
La Commune renonce à son droit de préemption.
- Parcelles C995  
La commune renonce à son droit de préemption.
- Parcelles B1367  
La commune renonce à son droit de préemption.
- Parcelles D449 et D910  
La commune renonce à son droit de préemption.

- Parcelles C1710  
La commune renonce à son droit de préemption.
- Parcelles B689 et B692  
La commune renonce à son droit de préemption.
- Parcelles C1723  
La commune renonce à son droit de préemption.

- **Réunion MBA pour un projet d'assistance juridique**

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe. Suite à la rencontre avec Monsieur KANE et Madame PACORET représentants du service juridique de Maconnais-Beaujolais Agglomérations, un point de situation a été réalisé sur les attentes de la commune pour la mutualisation de ce service. Ils solliciteront toutes les communes adhérentes à MBA avant de faire un retour sur les différentes possibilités.

- **Devenir de l'ancien hangar communal : point sur les démarches effectuées (J-Paul)**

Avant de se positionner sur une vente ou une location de ce bien, un temps de travail a été réalisé avec le notaire en charge du dossier pour étudier le titre de propriété et le bail consenti à l'association de la Foire d'Azé. Les domaines ont été sollicités pour définir le prix de ce bien.

- **Fête foraine Lettre Monsieur Moriau**

La foire d'Azé étant annulée, les forains demandent une gratuité du droit de place. Suite à cette demande, et compte-tenu des conditions exceptionnelles de cette année (crise sanitaire, annulation de la Foire), la commune décide pour 2021 d'une réduction de 50 % des droits de place prévus dans la délibération initiale

- **Visite « villages fleuris »**

La parole est donnée à Serge Thirard.

La commission départementale en charge de cette thématique a visité le village le mardi 6 juillet, en présence des employés communaux, des élus et de l'association du jardin potager partagé. Le tour des massifs, vergers... a été réalisé, et la démarche de la commune en matière de fleurissement et de préservation de la biodiversité a été présentée aux membres de la commission.

- **Point sur élections départementales et régionales**

La parole est donnée à Serge Thirard.

Les scrutins départementaux et régionaux des 20 et 27 juin dernier ont nécessité un important travail de préparation, du fait de la délocalisation du bureau de vote et des deux scrutins simultanés nécessitant un nombre d'assesseurs important... L'ensemble des employés communaux a été fortement mobilisé. La commune tient à remercier toutes les bonnes volontés extérieures au conseil qui ont participé à la tenue du bureau de vote.

- **Bulletin municipal :**

Tous les articles ont été collectés. Nous devrions avoir prochainement le bon à tirer.

- **Rencontre DDT**

La parole est donnée à Véronique Dufêtre.

Une rencontre a eu lieu avec les services de la Police de l'Eau de la DDT à propos de l'étude réalisée pour les eaux de ruissellement de Burchères.

Depuis la loi sur l'Eau de 1992, tous les rejets dans les rivières sont réglementés et les 2 exutoires en Mouge doivent être régularisés dans la mesure où ils sont existants depuis "avant" 1990, une déclaration d'antériorité est suffisante.

Il convient de retenir que le principe est de ne pas aggraver la situation actuelle et c'est pourquoi on ne peut pas rejeter toute l'eau collectée à la rivière mais en infiltrer un maximum en amont.

Une augmentation de la capacité des rejets existants de 20 % environ semble acceptable.

Les volumes annoncés dans l'étude sont à revoir malgré tout (présence majoritaire de la forêt).

D'autres points ont été évoqués

- la présence d'un bassin d'agrément alimenté en partie par la rivière par pompage vers la lagune. Ce bassin est ancien, la personne de la DDT transmet l'information à ses collègues.
- Le ruissellement des eaux dans un terrain « route de Péronne ». Ce terrain se trouve en bas de vallée limitée par les deux routes, c'est donc un écoulement naturel qui ne peut être déplacé. Cet écoulement n'est pas identifié comme un ruisseau.

- **Réaménagement Mouge :**

La parole est donnée à Jean-Paul Demarthe. Le Conseil Départemental va débiter des travaux de re naturalisation de la Mouge, au niveau du chemin du bois carré jusqu'au niveau du camping. Il s'agit de remettre la rivière dans son lit initial et non plus le long de la route.

- **Manifestations été : sous réserve des contraintes sanitaires applicables**

- 30/31 juillet – 1<sup>er</sup> août : fête foraine + concert au Relais des Grottes
- 31 juillet : Vente à emporter « les azéennes en 4L »
- 18-22 août : Festiv'Halles

- **Marché hebdomadaire**

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE.

Un commerce de vêtements et de bijoux a demandé pour venir sur le marché.

Par ailleurs, l'association Lap'Azé pourrait proposer certains dimanches, voire pour la fête des ateliers créatifs pour enfants.

- **Propreté voirie :** Lettre de M et Mme Collongette

Il est demandé aux exploitants agricoles qu'ils soient vigilants quant à l'état des voies et chemins qu'ils empruntent en périodes pluvieuses.

## 9. Travaux effectués et en cours

Une opération de broyage et l'entretien des massifs de fleurs ont occupé les employés. Plusieurs jours par mois sont mobilisés pour le mur de soutènement de l'Eglise.

Une formation à l'utilisation du matériel a été délivrée (broyage entre autres)

## 10. Tour de table

Serge Thirard : le nombre d'enfants inscrits à l'école est en augmentation, ainsi qu'à la cantine avec 140 inscrits (même s'ils ne mangent pas tous simultanément, ce chiffre est important). 8 enfants inscrits en Très Petite Section.

Daniel Bouchard : déplore l'état des entrées Nord et Sud du Village (haricots directionnels) et le mauvais état de l'ancien garage au Nord (bâtiment et végétation envahissante, renouée du Japon). Réponse du maire : les haricots directionnels relèvent du Conseil Départemental (s'agissant d'une route départementale) et non de la mairie. La renouée du Japon gênant la visibilité sera toutefois coupée.

Il signale également que le réseau d'eau pluviale le long des platanes semble bouché, l'information sera transmise à Mâconnais Beaujolais Agglomération qui gère les eaux pluviales dans les zones urbaines.

Véronique Dufêtre : la porte du cimetière reste régulièrement ouverte, si l'accès n'est pas interdit aux véhicules, il faut penser à refermer le portail en partant. Il est également rappelé que l'entretien et le nettoyage des tombes doivent être réalisés régulièrement par les concessionnaires. Une visite du cimetière aura lieu prochainement afin de débiter une procédure de reprise des concessions.

La séance est levée à 22 heures 30.

Prochain conseil le mardi 14 septembre 2021 à 20 h 00 à la salle des fêtes.

---